

Monsieur Claude WISELER  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 28 janvier 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Fonction publique :

« Les personnes qui travaillent dans le secteur de l'enseignement en tant que remplaçants perçoivent leur premier salaire avec un retard considérable, pouvant aller jusqu'à plusieurs mois après le début de leur tâche. Il semble qu'au moins dans certains cas, les avances sollicitées par ces personnes sont également versées avec un délai significatif.

*Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Fonction publique :*

- Quels sont les délais réglementaires pour le versement des rémunérations des enseignants remplaçants et, le cas échéant, pour le paiement des avances demandées ? Ces délais sont-ils différents de ceux applicables au reste du personnel enseignant ?
- Quelles sont les règles en vigueur encadrant le paiement des salaires et des avances pour les enseignants, y compris pour les remplaçants ?
- Quels sont les motifs expliquant que certains enseignants remplaçants, ne reçoivent pas leur salaire à la fin des mois travaillés ?
- Le cas échéant, quelles mesures le ministère prévoit-il de mettre en place pour garantir le paiement dans des délais raisonnables, et si possible à la fin de chaque mois ?»

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Corinne CAHEN  
Député



Gusty GRAAS  
Député